

## **Lévesque, Claudette**

---

**De:** CLAIRE [camcl53@hotmail.com]  
**Envoyé:** 25 novembre 2016 09:28  
**À:** Greffe  
**Objet:** DOSSIER R-3964-2016 - CONSERVER MON COMPTEUR ÉLECTROMÉCANIQUE À TOUT PRIX  
**Pièces jointes:** Dr. Jacques - Lettre francais.pdf

A QUI DE DROIT,

Je tiens à préciser avant toute chose, que j'ai un diagnostique écrit d'hyper-sensibilité aux champs électromagnétiques, par le Dr. Louis Jacques, MD, MOH, CSPQ, FRCPC, Médecin spécialiste en médecine du travail et en santé publique et médecine préventive de l'Hôpital Notre-Dame, Université de Montréal, dont vous trouverez une copie en attachée.

Donc, il n'est pour moi, sous aucun prétexte, question d'avoir un compteur intelligent à la maison, ni d'ailleurs un compteur non communiquant (voir les raisons plus loin).

Question de survie, nous sommes exilés mon mari et moi dans une région éloignée, dans le bois, sans voisins afin d'éviter au maximum la pollution par les ondes. J'ai dû quitter mon emploi de Directrice des Ventes Nationales, notre vie sociale est pratiquement inexistante, surtout depuis l'installation des compteurs intelligents d'Hydro-Québec.

Antérieurement, je pouvais aller visiter mes enfants, famille et ami(e)s. Ils fermaient tous leurs appareils sans fil mais depuis qu'Hydro-Québec nous ont imposés leurs compteurs émettant des ondes, mes sorties sont limitées en fréquence et en temps (2 à 3 heures maximum), ne pouvant tolérer les ondes émises PARTOUT. Mon temps de récupération après une sortie est de 12 à 48 heures, selon l'exposition.

Je sais que le but de cette lettre n'est pas la remise en question du projet de lecture à distance des compteurs mais je voulais vous sensibiliser au fait que PLUSIEURS personnes sont prisonnières des ondes par un manque de jugement incroyable. Le désespoir et la colère font partie de notre quotidien.

Je reviens donc au dossier, compteurs non communiquant.

Jusqu'à ce jour, nous avons réussi mon conjoint et moi, question de survie et avec tout le stress s'y rattachant, à conserver notre compteur électromécanique.

Nous avons toujours et continuons de payer tous nos comptes d'électricité d'Hydro-Québec et ce, sans jamais de retard et nous sommes prêts à payer les frais inhérents à la lecture de notre compteur électromécanique.

J'appuie le RAPLIQ qui indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014. Il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques.

Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud et nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ.

Enfin, l'option de nous offrir un compteur non communicant n'en est pas une pour moi. Je DOIS conserver mon compteur électromécanique.

La raison est que, par expérience personnelle, je ne peux tolérer de demeurer dans une maison avec un compteur non communicant. J'ai des maux, malaises et inconforts. Pas autant qu'avec un compteur "intelligent" mais assez pour que ce soit invivable.

Je demande donc, avec tout le respect que je dois aux gens impliqués dans cette prise de décision de considérer mon appel à l'aide ainsi que tous ceux qui ne pourront utiliser cette plate-forme pour se faire entendre et croyez-moi, nous sommes plusieurs à vivre une vie en parallèle.

Vous remerciant l'avance,

Claire Camirand

# CHUM

Le 26 juillet 2016

Objet : Claire Camirand (DDN : 1952/07/07)

À qui de droit,

Madame Claire Camirand a été évaluée à la clinique de médecine du travail et de l'environnement de l'Hôpital Notre-Dame. Notre clinique se spécialise dans l'évaluation des personnes présentant des problèmes de santé reliés à des agents chimiques, biologiques, physiques et ergonomiques de l'environnement de travail ou tout autre milieu ou type de bâtiment.

Madame Camirand souffre d'un **syndrome d'hypersensibilité aux substances chimiques et aux champs électromagnétiques**. L'exposition à des odeurs chimiques et des champs électromagnétiques peut provoquer rapidement divers malaises qui affectent son état de santé et la rendent peu fonctionnelle. Les symptômes peuvent persister plusieurs heures ou davantage suite à l'arrêt de l'exposition. Les substances chimiques qui peuvent provoquer une réaction sont très diverses et incluent les parfums, les détergents, la fumée de cigarette, etc. Les sources de champs électromagnétiques sont aussi diverses et incluent le Wi-Fi, les iPads, les téléphones cellulaires, les tours de téléphone cellulaires dans le voisinage, les compteurs hydroélectriques intelligents, etc.

Considérant son état de santé actuel, madame Camirand ne devrait pas être exposée aux odeurs et aux ondes telles que celles énumérées ci-dessus. Elle devrait notamment bénéficier de l'option d'un compteur mécanique plutôt que d'un compteur intelligent communiquant.

Mentionnons qu'en vertu de la charte canadienne des droits de la personne, les personnes atteintes d'hypersensibilité environnementale, incluant celle aux substances chimiques et aux champs électromagnétiques, ont droit aux adaptations requises dans leur milieu de travail et leur environnement en raison de leur handicap.

Je vous remercie à l'avance de votre considération et de votre collaboration.



Louis Jacques, MD, MOH, CSPQ, FRCPC  
Médecin spécialiste en médecine du travail et en santé publique et médecine préventive  
Clinique de médecine du travail et de l'environnement  
Hôpital Notre-Dame  
Université de Montréal

## CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

HÔTEL DIEU (siège social)  
3840, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec)  
H2W 1T8

HÔPITAL NOTRE-DAME  
1560, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 4M1

HÔPITAL SAINT-LUC  
1058, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3J4